

# aides financières pour les familles

---

publié le 25/09/2017,  
par Chef d'établissement

Pour vous aider dans le paiement des frais scolaires (demi-pension, voyage, fournitures...) en cas de difficultés financières, vous pouvez instruire 2 dossiers :

- un dossier d'aide dans le cadre du fonds social collégien
- un dossier de bourses départementales

Ces documents sont à retirer auprès du bureau de madame la gestionnaire du collège.

Ces aides peuvent se cumuler avec les bourses de collège nationales.

---

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur "Site du collège Jean Hay de Marennes" (<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-marennes/>). Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.